

La qualité de l'agriculture : un patrimoine commun pris en charge par tous les Français

Note n° 88/229, Ministère de l'Agriculture et de la Forêt, DAFE – SAFAE - SDEPE - Bureau de l'Évaluation et de la Prospective

Décembre 1988

Henry Ollagnon

Du problème financier des exploitations agricoles au problème de la place de l'agriculture dans une nation développée

Dans la pratique quotidienne comme dans la définition des politiques, deux types de problèmes sont de plus en plus mis en relation :

- les problèmes financiers et économiques des exploitations agricoles, qui concernent les agriculteurs et leurs partenaires professionnels ;
- les problèmes de la qualité de la nature, de la qualité de l'approvisionnement (dont ceux de la sécurité), de la qualité de la vie locale en France, qui concernent plus ou moins tous les Français, qu'ils soient agriculteurs ou non agriculteurs.

En effet, d'une part, les agriculteurs produisent des biens et services marchands et fournissent des prestations non marchandes qui ont trait à la gestion de ces « qualités ». Et d'autre part, les agriculteurs tirent leur revenu agricole de la vente de biens marchands sur des marchés régulés ou non par la puissance publique, des aides publiques directes ou indirectes, des transferts sociaux divers...

Activités marchandes, activités administrées, activités de proximité, l'agriculture garde donc encore aujourd'hui un caractère particulier dans la société française et européenne.

La « qualité de l'agriculture » peut être considérée comme un patrimoine, c'est à dire un ensemble d'éléments matériels et immatériels permettant à son titulaire de maintenir son identité et son autonomie par adaptation à un univers variant ; le titulaire de ce patrimoine est dans ce cas l'ensemble des acteurs de la société française. On est ainsi conduit à définir un « substratum patrimonial » résultant de l'engagement patrimonial, direct ou global, de chaque français vis-à-vis de la qualité de l'agriculture.

La régulation publique de l'activité et du revenu agricole interagit et sur la qualité de l'agriculture et sur le « substratum patrimonial » qui fonde cette qualité et sa gestion. Le choix des instruments (soutien des marchés, aide directe, aide au revenu, action socio-organisationnelle...) a des effets sur le type d'agriculture, sur la qualité de l'agriculture et donc en retour sur le substratum patrimonial lui-même.

La crise actuelle du revenu agricole est vécue et supportée en premier lieu par les agriculteurs mais aussi par leurs partenaires du secteur agricole et du milieu rural. Les réponses à cette crise peuvent être recherchées au delà de l'exploitation agricole, au sein du « système d'action agricole », tel qu'il s'est effectivement défini depuis 1960, sinon depuis la fin du XIXe siècle. On peut aussi, et ceci nous semble impératif, rechercher des réponses dans un champ plus vaste...

De la crise du revenu à la crise de la gestion de la qualité de l'agriculture

Face aux problèmes de qualité de l'agriculture au sens large, la capacité de la société française dans son ensemble, pour y répondre peut donner lieu à un essai de diagnostic de gestion de la qualité.

Plusieurs regards sur la crise du revenu agricole

La crise du revenu agricole se joue selon nous à trois niveaux, dont la gravité peut être appréciée différemment selon que l'on emprunte un regard social, économique ou patrimonial, à savoir :

- le drame personnel d'agriculteurs ou de partenaires de l'agriculture, les plus modernes comme les plus traditionnels, surpris par une évolution pourtant prévisible de l'agriculture de producteurs de masse ;
- l'interrogation fondamentale sur le mode de gestion effective de la qualité économique et financière de l'activité agricole, et sur sa capacité réelle de conduire au maintien, au développement et à l'adaptation à long terme (la génération) des exploitations et des entreprises du secteur agricole ;
- l'interrogation encore plus fondamentale sur l'adaptation réelle de la gestion de la qualité de l'agriculture dans une société développée comme la nôtre, donc, sur sa capacité à concourir au maintien et à l'adaptation de la qualité de la nature, de l'approvisionnement et de la vie locale dans une nation qui se veut moderne.

Selon que l'on appréhende la crise du revenu agricole, comme un objet « en soi » ou comme le symptôme d'une situation beaucoup plus large, la démarche sera différente. Les deux premiers niveaux conduisent à s'interroger à travers des approches techniques, économiques, financières, voire psycho-sociologiques, sur la gestion économique et financière de l'exploitation agricole, sur l'économie générale du secteur agricole. Le troisième niveau conduit à s'interroger sur la régulation publique de l'activité agricole et du revenu agricole, donc sur le « substratum patrimonial ».

Des tendances à un changement profond de la société française vis-à-vis de son agriculture

Il n'est guère aisé d'appréhender le « substratum patrimonial » qui lie les Français à leur agriculture. Celui-ci est de nature complexe, contradictoire ; plus grave, la relation des Français à leur agriculture semble osciller entre le mythe et l'incompréhension.

La séparation rural/urbain constitue à la fois une frontière, une protection, une membrane d'échanges, que l'autorité publique a mises en place en 1881 à travers, notamment, la création du Ministère de l'Agriculture.

À l'heure de l'ouverture de la société et de l'extension des échanges, cette séparation avait pour but de concilier l'émergence d'un mode de gestion industriel et urbain, fondé sur l'appropriation publique et privée et le maintien d'une certaine gestion rurale de la qualité de l'agriculture, une gestion en « bien commun », au bénéfice immédiat ou lointain de chacun.

Aujourd'hui, ce mode de relation rural/urbain n'est plus actuel. Le mode de gestion urbain devient dominant sur l'ensemble du territoire, faisant refluer le vieux monde rural à l'état de représentation, de "mythe fondateur" de moins en moins organisateur de l'action quotidienne des agriculteurs et des ruraux...

Mais la séparation du rural et de l'urbain impose aujourd'hui ses effets à long terme ; elle a paradoxalement éloigné l'agriculture de l'ensemble des Français.

Le secteur agricole, au sens étroit, a réussi une étonnante mutation technique et économique durant les trente dernières années, dont ont bénéficié l'aval de l'agriculture et l'ensemble des Français, disposant de produits d'alimentation nombreux, divers, de bonne qualité moyenne, accessibles financièrement et physiquement.

Cela suffit-il à faire de l'activité agricole une activité qui répond à ce qu'en attendent les agriculteurs, leurs clients et leurs partenaires ?

Ce n'est pas le constat que l'on est conduit à faire aujourd'hui ; on observe en effet les phénomènes suivants :

- une moindre implication des « non-agriculteurs » vis-à-vis de l'agriculture (« désagricolisation » de la société), alors même que l'image des agriculteurs n'est pas mauvaise dans l'opinion et qu'un potentiel d'implication à leur endroit est nettement perceptible ;
- la restriction progressive du contenu qualitatif, au sens large, de l'activité agricole. Tournée vers une production de grande masse, de biens d'approvisionnement primaires, l'agriculture est progressivement devenue l'affaire des seuls professionnels de l'agriculture, rendant difficile l'implication des partenaires extérieurs, (« agricolisation » de l'agriculture) ;
- l'implication éclatée, en dehors de l'agriculture, des non-agriculteurs dans chaque dimension de la qualité de l'agriculture, qu'il s'agisse de gestion de la nature (associations), de l'approvisionnement (IAA, distribution), de la vie locale ;
- la quasi-disparition des médiateurs / intégrateurs / négociateurs qui permettaient aux différents partenaires explicites ou implicites (agriculteurs et non agriculteurs) d'œuvrer ensemble, dans la gestion de la qualité de l'agriculture, aux niveaux spatio-temporels adéquats. Cette évolution entretient un « climat » plutôt non favorable à l'agriculture au plan local et national ;
- la « sous-rémunération » des facteurs de production agricole, la non-solvabilisation de certains services aboutissent à rendre difficiles la transmission des exploitations agricoles, et le maintien de ces services « gratuits ». La capacité de financement des institutions publiques doit-elle contribuer seule au maintien des équilibres nécessaires ? Ou faut-il mobiliser une capacité d'un autre ordre, celle de la société toute entière donnant substance économique à un engagement multiforme dans la qualité de la nature, de l'approvisionnement, de la vie locale et donc de l'agriculture ? Le mode actuel de régulation agricole favorise-t-il, de façon immédiate, le développement d'une telle substance économique, l'implication de nouveaux partenaires ?

Le mode « agro-industriel et urbain » dominant de résolution des problèmes de gestion de la qualité de l'agriculture paraît insuffisant

Face aux nouveaux problèmes de gestion de la qualité de l'agriculture qui, au cas par cas, mettent en jeu les niveaux local, national, européen et international, le mode de gestion dominant ne peut donner que, des réponses appropriatives (publiques et privées) face à une réalité très largement « trans-appropriative ». Cette réalité a en effet un support d'appropriation publique ou privée mais sa qualité doit être prise en compte par tous pour bénéficier à chacun.

Certes, avec l'évolution de la société, de la ruralité, de l'agriculture, il est très difficile de fixer un « objectif de qualité de l'agriculture », un et multiple, au niveau des terroirs français et des nations européennes. La qualité de l'agriculture est le fruit d'une synergie des contributions de la nature et des hommes. Celle-ci ne peut être spontanément résultante de l'activité des seuls agriculteurs, qui répondraient, comme par un don gratuit, à tous les vœux des Français.

Le problème est certes celui des agriculteurs, mais il est d'abord et surtout celui des Français qui doivent exprimer une demande de qualité. Or, les objectifs de qualité de l'agriculture ne résultent pas aujourd'hui de « demandes de qualité » explicites, mais plutôt d'offres de qualité implicites, servies de façon systématique (agriculteurs) et obligée (non agriculteurs).

La non-expression et donc la non-rencontre des offres et demandes de qualité ne permettent pas d'aboutir à un « contrat de qualité » satisfaisant pour les parties concernées ; en l'absence d'une prescription légitime et responsable d'un état de qualité, il n'y a pas d'investissement commun des parties en présence, condition nécessaire pour que cette qualité produite ensemble bénéficie à chacun : agriculteur, rural, urbain... La plupart des acteurs concernés ne se déclarant pas partenaires, et ne s'engageant pas, les seules « règles de gestion » qui agissent aujourd'hui, reposent sur les professionnels de l'agriculture et des objectifs de qualité restreints. Ces règles de gestion se révèlent de plus en plus incapables de répondre à des « objectifs de qualité » plus exigeants implicitement souhaités par l'ensemble des Français.

C'est donc une conception de la gestion de l'agriculture, au niveau de l'exploitation, du terroir, de la nation, qu'il faut rénover.

En conclusion, l'activité agricole dépend d'une régulation publique (marchés, revenus) dont le substratum patrimonial local et national se désagrège. L'immense majorité des Français attend des agriculteurs des biens marchands peu coûteux et des prestations non marchandes qu'ils ne sont jamais amenés à « demander » explicitement et concrètement, ni vraiment à « solvabiliser » d'une façon ou d'une autre, en des termes acceptables.

La nécessité d'une nouvelle approche stratégique de l'agriculture

L'agriculture joue un rôle non totalement marchand. Elle participe à des tâches de gestion de la nature, de l'approvisionnement, de la vie locale qui ressortent de l'intérêt général et qui ne se rémunèrent pas facilement par le marché. La présence et l'activité des agriculteurs et donc leur rémunération exigent un « contrat d'intérêt général ». Comment définir et rechercher ce que pourrait être une « agriculture d'excellence » qui soit aussi une agriculture compétitive sur le marché ? Il s'agit-là d'une question stratégique posée par l'évolution même de l'agriculture.

N'est-il pas normal que les agriculteurs, au premier rang dans la gestion des systèmes complexes que sont les systèmes vivants, soient aujourd'hui touchés par la crise culturelle qu'impose l'émergence de la complexité dans les sociétés occidentales ? Ne seraient-ils pas de ceux qui pourront s'y adapter aussi les

premiers, si du moins ils arrivent à être les propagateurs de nouvelles façons de penser et d'agir dans la société toute entière, là où se jouent le sort et la santé de l'agriculture ?

À l'horizon 2000, un essai de prospective à partir de trois scénarios

Une prospective agricole est une entreprise risquée. Comment, par delà des chiffres, des lectures acceptables parce qu'acceptées, appréhender ce qui se joue effectivement ? Quels sont les enjeux, les problèmes, les opportunités à saisir pour que la France et son agriculture soient fortes en Europe, comme au niveau local ?

Une réflexion prospective doit conduire à se faire une idée de l'évolution des offres et demandes de qualité et de contrats de qualité dans la nation, au niveau local, au niveau européen. Elle est d'autant plus difficile qu'il s'agit de phénomènes dont la dimension spatio-temporelle est vaste. La situation actuelle de l'agriculture et du milieu de vie local est parcourue de tendances de transformation (écologiques, démographiques, économiques, administratives, socio-politiques) qui la font évoluer de façon complexe. L'acceptation de l'évolution spontanée ou l'effort de maintenir un certain état de nature, d'approvisionnement, de vie locale, d'agriculture est donc un facteur central de toute prospective agricole.

Nous proposons trois scénarios contrastés constituant des constructions à peu près cohérentes bâties à partir de la vision dynamique de la situation actuelle, vision qui est celle « d'experts » ou « d'acteurs en tant qu'experts ».

Une agriculture de marché non régulée par la puissance

Du point de vue de l'activité agricole

Le libre jeu du marché s'impose progressivement en Europe. De fantastiques capacités de progrès technologique et organisationnel s'offrent à l'agriculture. Une mise en cause progressive de la régulation publique ne permet plus dans les faits, de stabiliser une « demande solvable » suffisante, et cela en raison même du développement des capacités productives disponibles.

Plusieurs voies d'adaptation cohabitent :

- une « fonctionnalisation » de l'activité agricole, par des exploitations agricoles très intégrées dans des « filières » très spécialisées concentrant l'offre de produits agricoles sur des territoires de plus en plus étroits, pour des biens agricoles de qualité moyenne. La saturation de plus en plus fréquente de la « demande solvable régulée publiquement » fragilise tout autant la régulation publique elle-même que la santé économique et financière du secteur agricole. Les exploitations agricoles sont plus vulnérables, surtout à certaines phases de leur cycle de vie. Les coups d'accordéon des prix de marché se traduisent par des « accidents » de gestion et de transmission, lors de reprises d'exploitation. Des transferts d'exploitations permettent une entrée plus facile de nouveaux acteurs dans le secteur agricole. Les faillites sont fréquentes. Une activité agricole dérégulée se met lentement en place. Une « agro-industrie » se développe et ouvre aux échanges mondiaux des exploitations à haute technologie mais peu nombreuses.
- une émergence de « réponse intégrée » aux données du marché est trouvée par certaines exploitations qui utilisent ainsi les technologies nouvelles pour renforcer leur autonomie et

augmenter la part de valeur ajoutée constituée sur l'exploitation. Plutôt qu'autour des filières, ces exploitations autonomes s'organisent en « réseaux » et cherchent des « contrats » avec les « demandeurs » finaux sur des objectifs de qualité, que ces demandeurs soient des industries agricoles et alimentaires, la distribution ou le consommateur lui-même.

- des exploitations agricoles se maintiennent en marge de ce courant dominant, qu'il s'agisse d'agriculture de subsistance ou de plaisance. Cette agriculture est peu intégrée dans l'économie de marché. Elle n'accède à la demande solvable que de façon marginale. Numériquement encore importante, elle suscite des mesures de régulation « sociale », mais n'exprime directement aucun projet...

Un tel scénario fait donc émerger une activité agricole dominante très moderne, majoritairement organisée par des filières à la fois sûres à court terme et vulnérables à moyen terme. Le secteur agricole est traversé de phénomènes contradictoires. Les à-coups du marché tendent à renforcer la solidité de certaines exploitations alors que d'autres sont déstabilisées, notamment les plus modernes. Le caractère « productiviste » de l'activité agricole s'accroît, alors que la dualisation entre les exploitations « spécialisées », majoritaires au niveau des flux, et les exploitations « sociales » ou « souterraines » n'est guère atténuée par l'existence d'exploitations « modernes autonomes » encore peu développées...

Du point de vue de la nature, de l'approvisionnement, de la vie locale

La dégradation de la qualité de la nature (paysages de friches ou de grandes exploitations, érosion des sols, incendies dans le Sud-Est, vulnérabilité de la faune et de la flore...), de l'approvisionnement (produits « anonymes », insécurité des flux face aux crises ...), de la vie « locale » (désertification, fin ressentie de la vie rurale...), vont peser sur les agriculteurs.

Mais surtout, ces phénomènes conduisent les Français à découpler l'activité agricole et la gestion de la nature, de l'approvisionnement, de la vie locale. L'incompréhension silencieuse, le ressentiment des non-agriculteurs vis-à-vis des agriculteurs se généralisent. L'atténuation du lien affectif et sentimental de la nation vis-à-vis de ses agriculteurs, la montée d'un souci « patrimonial » nouveau ont plusieurs conséquences :

- la libération des initiatives non-agricoles, la recherche plus agressive des responsabilités ;
- la montée de nouveaux acteurs dans la gestion de la nature (chasseurs, écologistes, protecteurs de la nature et des sites, associations multiples...), dans la gestion de l'approvisionnement (IAA, distributeurs, consommateurs...) ;
- la dégradation du « substratum patrimonial », déjà entamée, sur lequel est fondée la régulation publique de l'agriculture (soutien des marchés, transferts économiques et sociaux...) ;
- la disparition de l'agriculture traditionnelle, qui prive le secteur agricole d'une « image » fortement mobilisante ; la montée des tensions et des conflits interdit de jouer le lien « identitaire » au niveau local, national et européen pour maintenir l'intervention publique à son niveau. Une forte pression à la baisse de cette intervention publique concourt à déprimer plus encore le revenu du secteur agricole, même si certaines exploitations s'en sortent bien. L'unité territoriale et socio-professionnelle de l'agriculture, de la profession agricole, sont mis à mal.. L'écroulement de la régulation publique modifie profondément les règles de la compétitivité des exploitations...

Alors que de nouveaux acteurs se mobilisent pour la gestion de la nature, de l'approvisionnement, de la vie locale, souvent indépendamment voire contre les agriculteurs, les mesures compensatrices du revenu

agricole, les moyens de l'État de renforcer le secteur agricole diminuent sans être remplacés par d'autres, faute de partenaires...

Les agriculteurs sont perçus dans ce scénario, comme des producteurs comme les autres. Le « contrat d'intérêt général » qui motivait leur statut spécial disparaît. Les agriculteurs ne sont plus identifiés comme des « générateurs » spécifiques de qualité de la nature, de l'approvisionnement et de la vie locale.

Le développement technique et économique à forte dose conduit donc à une situation socio-politique paradoxale dans la mesure où il dégrade l'image des agriculteurs et la régulation socio-économique que les pouvoirs publics mettent en œuvre pour permettre ce développement.

Le scénario du développement technique et économique à forte dose, avec ouverture progressive au marché international, extra CEE, sans soutien, est celui du changement profond des solidarités locales, nationales et européennes des agriculteurs avec les autres acteurs de la société.

Une agriculture de marché publiquement régulée (scénario tendanciel)

Du point de vue de l'activité agricole

Les facteurs de compétition technique et économique du précédent scénario jouent fortement. Mais leurs effets sont tempérés par un engagement plus important de l'État et des organismes professionnels agricoles au niveau régional, national et européen. La régulation publique de l'activité et du revenu agricole, à base de soutien de marché, d'aides directes et de transferts sociaux reste fondée sur la base nationale des « accords PISANI » (1962) et de leurs prolongements européens.

L'agriculture est encore une « agriculture d'offre ».

Des tensions très fortes surgissent entre les différents types d'agriculture et les différentes régions agricoles. Il s'agit pour tous les acteurs de maintenir le cadre de relation et de régulation existant. Pour cela des systèmes de fractionnement des tensions sont mis en place au niveau national et de plus en plus au niveau local. Mais le potentiel de financement de la nation, comme de celui de l'État vis-à-vis de l'agriculture ont tendance à diminuer.

Des avancées sont à noter. Certains agriculteurs modernes maintiennent leur revenu grâce à une politique de qualité des produits qu'ils commercialisent en filières ou en réseaux. Des élus cherchent à créer les conditions communales et intercommunales d'un maintien et d'un développement du tissu agricole local et facilitent, comme ils le peuvent, le fonctionnement des exploitations agricoles : sans action sur les prix, ils réduisent les coûts...

Du point de vue de la gestion de la qualité de la nature, de l'approvisionnement de la vie locale

On relève les mêmes tensions que dans le scénario précédent. Les acteurs non-agricoles s'impliquent toutefois moins dans ce scénario que dans le précédent. L'agriculteur reste implicitement responsable de cette gestion mais il est un médiateur peu efficace entre la société et la nature ; il renvoie la société à elle-même...

Ce qui fonde ce scénario tendanciel c'est le maintien de l'ensemble des relations explicites et implicites sur lesquelles fonctionnent l'agriculture dans la nation et les diverses agricultures au sein de l'agriculture...

L'agriculture est bien reconnue comme acteur particulier, garant, en tant que tel, d'une parcelle d'un « intérêt général » qui dépasse son activité économique directe. Mais il n'est pas question de renégocier cet intérêt général que l'on ne sait pas clairement concevoir et encore moins exprimer et prendre en charge...

Dans ce cadre du maintien d'une agriculture de marché sous régulation publique, alors que le poids des décisions européennes va croissant et que les tensions inter-régionales et intra-régionales dues à l'évolution de l'agriculture s'amplifient, des problèmes multiples sont à résoudre. Le cadre intangible de la régulation actuelle doit donc être maintenu coûte que coûte ; ceci conduit à répondre au coup-par-coup (aides aux exploitations dites compétitives, aides à l'agriculture dite « sociale », modulation marginale en fonction des problèmes les plus criants de gestion de la qualité de la nature, de la vie locale, de l'approvisionnement).

Ce sont toujours les mêmes grands acteurs (CEE, administration, profession) qui opèrent ensemble pour maintenir et adapter l'agriculture. Mais des tensions les traversent.

Un débat sur la compétitivité de l'agriculture et des agriculteurs s'instaure. C'est un débat sur la régulation publique, sur la « demande solvable régulée ». C'est aussi un débat sur le comportement « d'offeurs systématiques » de la part des agriculteurs que suscite une telle régulation. Cette régulation de la demande solvable peut aller à l'encontre de comportement « d'initiation de demande solvable nouvelle ». Mais du moins permet-elle le maintien d'une capacité d'offre de niveau international..

Le maintien de la régulation publique exprime une incapacité ou un non-désir de réactualiser le contrat entre agriculteurs et nation.

Car, au fond, les agriculteurs restent largement attachés à leur position d'offeurs et les non-agriculteurs à celle de non-demandeurs d'un état de qualité.

Ainsi, de plus en plus, le substratum patrimonial sur lequel se fonde la régulation publique et donc l'agriculture, se rétrécit, devient fiction. L'agriculteur est reconnu comme n'étant pas un acteur du marché comme les autres, il a un rôle d'intérêt général qui justifie la régulation publique, dont le maintien non renégocié conduit à faire disparaître les acteurs agricoles. Ce scénario tendanciel est en quelque sorte celui de la montée des paradoxes.

Une gestion de la qualité de l'agriculture

C'est le scénario de l'acceptation d'une mutation profonde du rapport entre la qualité de l'agriculture, des agriculteurs et l'ensemble des Français. Une négociation progressive de nouvelles règles de fonctionnement est recherchée. La crise du revenu agricole, la crise de la gestion de la nature, de la vie locale et de l'approvisionnement conduisent les acteurs, se reconnaissant partenaires dans une conception élargie de l'agriculture, à mettre en place une autre gestion de la qualité de l'agriculture.

En effet, c'est tout d'abord face à la montée de problèmes multiples, la montée d'une prise de conscience chez les agriculteurs et les autres acteurs de la société locale et nationale qu'un changement est nécessaire et possible. Chacun ressent le besoin d'un projet organisateur, sous quelque forme que ce soit.

C'est la prise de conscience que l'exploitation agricole est un « lieu stratégique », où peuvent se générer de multiples qualités.

La qualité de la nature doit être gérée pour elle-même : un système de projets locaux, nationaux et européens est nécessaire sous peine de rendre inéluctable sa dégradation.

La qualité de l'approvisionnement peut être améliorée : la sécurité des flux d'approvisionnement est rendue plus nécessaire du fait « d'incidents significatifs » mettant en cause la santé des consommateurs et la disponibilité des produits.

La mise en cause du monde urbain, la recherche d'un mode de vie plus économe, plus autonome sur le plan économique, plus habitable sur le plan de l'écologie humaine, amènent à un renversement lent du mouvement de polarisation du territoire ; les Français ont plusieurs lieux d'habitat dans leur vie. L'occupation suffisamment dense du territoire est perçue comme un facteur de richesse (tourisme) et de sécurité.

Un vaste courant d'implication de tous les acteurs de la société française s'installe d'abord dans le domaine de la qualité de la nature, de l'approvisionnement et de la vie locale, puis de la qualité de l'agriculture, et enfin de la qualité économique et financière de l'activité agricole. La qualité de l'agriculture, réalité « trans-appropriative », devient le patrimoine commun de tous les Français. Cet engagement des Français est le « gisement » de la richesse des agriculteurs. Chaque agriculteur, là où il se trouve, se voit réaffirmé dans son rôle premier de générateur de qualité de la nature, de l'approvisionnement, de la vie locale. Chaque Français se trouve réaffirmé dans sa responsabilité de gestionnaire de la qualité de l'agriculture et en conséquence générateur de la qualité économique et financière de l'activité agricole.

Une véritable « ingénierie » de la gestion de la qualité se met en place.

La création d'une richesse commune repose sur un ensemble de partenaires aux côtés de l'agriculture ; l'implication de nouveaux acteurs de la gestion de la nature (chasseurs, protecteurs de la nature, associations de tourisme...), de la gestion de la vie locale (résidents secondaires...), de la gestion de l'approvisionnement (IAA, distributeurs, consommateurs...), conduit les agriculteurs à négocier avec de nouveaux partenaires.

Le rôle des diverses collectivités publiques, se trouve renforcé. L'État utilise ses capacités de financement pour stimuler et organiser l'engagement des autres acteurs et pour financer directement ce qu'il est le seul à pouvoir et devoir financer.

Une problématique plus stratégique de la gestion de la qualité de l'agriculture est proposée au niveau européen, national et local. Celle-ci conduit à exprimer, aussi explicitement que possible, les « offres » et les « demandes » de qualité de chacun, agriculteurs et non agriculteurs, et de conduire à de nouveaux « contrats de qualité » de l'agriculture en France. Petit-à-petit, les conditions et les moyens de négociation permettant de « patrimonialiser » en bien commun la qualité de l'agriculture et donc celle de la nature, de l'approvisionnement et de la vie locale, s'instaurent. Une nouvelle gestion de la qualité économique et financière de l'activité agricole se met en place.

Une déréglementation de fait, positive, s'instaure par enrichissement et diversification de l'activité agricole. La solvabilisation de la prise en charge de la qualité, apporte une nouvelle richesse à l'agriculture. L'agriculteur est rémunéré pour ce qu'il fait : il est à la fois producteur de biens et de services marchands et producteur de services non-marchands mais financés sur des bases clairement négociées.

Des tensions, des conflits plus nombreux, apparaissent à la place d'un silence parfois pesant, au fur et à mesure que se mettent en place les conditions et les moyens de négociation pour les résoudre. La qualité de l'agriculture devient plus coûteuse au niveau national et local. Mais l'objectif de qualité affirmé, associé à un financement supplémentaire, rend celui-ci d'autant plus acceptable qu'il permet, à long terme, une régénérescence du milieu rural et une baisse des tensions en agriculture. D'ailleurs, des moyens financiers nouveaux sont constitués (mutualisation des flux, fondations locales et nationale).

C'est bien un autre mode de fonctionnement et de gestion qui s'instaure.

Ce scénario est celui du challenge européen. La France, passant à l'offensive pour traiter ses propres problèmes, imprime des principes nouveaux au niveau européen.

La prise en charge des qualités « trans-appropriatives » devient un problème explicitement posé et trouve, de ce fait, des solutions négociées plus faciles. L'ouverture internationale de la société française s'appuie et se renforce grâce à ce nouvel enracinement local et national permis par la nouvelle gestion patrimoniale de la qualité de l'agriculture.

Une stratégie patrimoniale pour les agriculteurs et leurs partenaires

En confrontant tous ces scénarios, ne peut-on pas retenir que l'évolution de l'agriculture n'est pas jouée d'avance ? Il apparaît que de nouvelles énergies peuvent vraisemblablement être mobilisées dans un nouveau contrat entre l'agriculture et la nation. Une stratégie agricole d'aujourd'hui est nécessaire, plus complexe que celles qui prévalent présentement notamment du fait de la séparation rural/urbain largement désuète et qui à long terme, pénalise lourdement l'activité agricole : il s'agit de définir pour la génération à venir le métier, le rôle, le statut de l'agriculture en France et en Europe, en suscitant un système d'offre et de demande de qualité et de « contrat qualité » de l'agriculture.

L'observation d'expériences et de pratiques locales, nationales et internationales, laisse à penser que la société française peut « patrimonialiser » la qualité de son agriculture et que ce patrimoine sera largement commun aux agriculteurs et aux non-agriculteurs ou ne sera pas.

Les conditions et les moyens de cette nouvelle gestion de la qualité de l'agriculture seront recherchés et instaurés, au cas par cas, dans une conception d'ensemble et par une démarche germinative. Notamment, ce qui nous paraît être « bien commun » moderne exige des conditions et des moyens de négociation adaptés, qui permettront aux communautés d'intérêt de se révéler et de se traduire en communauté d'action. Il convient donc de :

- susciter les conditions de comportement patrimonial inhérent à une communauté d'intérêt et d'action c'est-à-dire l'émergence d'une conscience, d'une relation, et d'une négociation patrimoniales ;
- mettre en place les moyens organisationnels de la négociation et de la gestion de ce bien commun dans chaque système d'action, c'est-à-dire des lieux, des langages et des procédures de négociation.

L'implication en « synergie » des différents partenaires publics et privés, au niveau local et national, peut changer rapidement un « climat », avant même de changer les résultats écologiques, techniques, économiques et financiers de l'agriculture. Le revenu agricole pourra ainsi être fondé sur un contrat de qualité plus explicite parce que réactualisé entre les agriculteurs et la diversité de leurs partenaires. Il reposera alors sur une assise, et une solidarité qui manquent aujourd'hui et qui manqueraient plus encore en l'absence d'une telle orientation stratégique de la politique agricole...

L'entreprise est immense, son temps est celui de la génération. Nécessaire, elle nous paraît possible et souhaitable aux niveaux local, national et international. Au-delà de la dichotomie désuète du rural et de l'urbain, elle fera de la France une nation « agricole » intégrant son urbanité et sa ruralité de façon active.

Les agriculteurs joueront alors un double rôle : ils seront « générateurs de richesse » et les premiers « mobilisateurs des ressources » de l'agriculture au sens large. Ils redeviendront les « intégrateurs » et les premiers gestionnaires de la qualité qu'ils aiment à être. Ces « paysans » du troisième millénaire seront « pointus » sur le plan écologique, technique, économique. Ils seront d'habiles gestionnaires, de bons négociateurs. Ils ne seront pas les jardiniers de la nature (jardiniers du « château » des urbains), mais bien au contraire, des stratèges de la demande et de l'offre de qualité de l'agriculture.

Producteurs de biens et services marchands, ils exerceront leur activité à travers un système d'action diversifié (tissu local, filières traditionnelles et nouvelles, réseaux). Leur gestion sera ouverte largement sur l'économie générale, et rendue unitaire par des « règles de gestion » réactualisées par la négociation quotidienne. Les agriculteurs mono ou pluriactifs pourront viser ainsi à une véritable « compétitivité » de l'agriculture, conçue sur des bases saines et garantes de sa robustesse.

Identifiés et s'identifiant profondément aux communautés multiples (locale, nationale, européenne) qui les font vivre, exprimant aux yeux de tous l'effort d'investissement à long terme dans la qualité d'une société, les agriculteurs seront les médiateurs privilégiés de l'homme à la nature, à sa nature.

Face à une mutation sans précédent, les agriculteurs prennent-ils vraiment un risque à accepter un tel pari stratégique ? Certes, le chantier est vaste, mais la qualité de l'agriculture redevient le bien commun de chaque Français, de chaque Européen, le « substratum patrimonial » de la qualité économique et financière de l'activité agricole se renforcera et l'identité de chaque agriculteur aussi.

La solution de la crise agricole ne tient-elle pas en quelque sorte à la montée en puissance d'un double mouvement d'agricolisation de la société française et de désagricolisation de l'agriculture, l'ensemble des Français étant partenaires d'un même destin ?

Bien des moyens sont disponibles. Une volonté est nécessaire.

En Europe, comme dans la France décentralisée, urbanisée et industrialisée, l'initiative stratégique est à prendre... Les agriculteurs, la puissance publique sont bien placés... Proposer à tous les partenaires de la France, à tous les partenaires de l'agriculture une problématique et un contrat d'excellence de la qualité de l'agriculture est, dès le départ, une position compétitive. La France, les agriculteurs français peuvent s'y lancer. L'agriculture ne peut qu'y gagner...